

Abidjan, le 24 Octobre 2014



A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'ARTCI

ABIDJAN

Réf: DG-HD-BB/10-14/112

Objet : Contribution sur la consultation publique

Monsieur le Directeur,

Nous déférerons à votre sollicitation à nous prononcer sur la consultation publique portant sur la réallocation des fréquences.

Nous pensons que sur le principe de la consultation, nous ne pouvons nous prononcer, cela relevant de vos attributions.

Cependant, nous nous accordons tous pour dire que les bandes de fréquence sont des ressources rares. Nous espérons ne pas être touchés par une opération qui pourrait entraîner une modification prématurée de notre cahier des charges. A toute fin utile, nous rappelons que le renouvellement de la licence pour COMIUM CI intervient en 2016. Toute chose qui nous met à l'abri lors de la mise en œuvre d'un refarming probable.

En outre, nous appréhendons quelque peu les connaissances techniques du public et le type d'informations qu'il peut détenir sur le cahier de charge, pour se prononcer sur les réallocations et surtout sur la révision du cahier des charges.

De notre point de vue, il n'y a rien qui justifie la révision d'une licence qui n'est pas arrivé à son terme, de même, il n'est pas juste que le prix des licences soit indexé au chiffre d'affaire, ayant fait l'objet d'une convention parfaite entre les parties.

Dans l'espoir d'une suite favorable,

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre sentiment distingué.



COMIUM-CI

Blvd VGE Marcory Rue Lumière, 11 BP 2591 Abidjan 11, Côte d'Ivoire
T +225 66 90 15 00 F +225 21 21 03 99 info@comium.com www.comium.com
Au capital de 50 200 000 000 F CFA, RCCM : CI-ABJ-2005-B-3720, CC : 410 6444W
Compte Ecobank Abidjan A0059 01010 000057620011 03
Régime d'imposition : Réel Service des impôts : VGE - Code Imprimeur : P033